

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR  
PRÉFET DES BOUCHES DU RHÔNE

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités  
Pôle Solidarités  
Département Hébergement Personnes Vulnérables

**PLAN HIVER: MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE**  
**Mise à l'abri des personnes vulnérables sans domicile**

L'objectif est de prévenir et gérer les impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid ainsi que de répondre aux demandes de mises à l'abri et éviter les décès de personnes sur la voie publique.

La veille saisonnière (vigilance jaune) s'étend du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars.

L'objectif est de bien évaluer la situation afin de proposer la solution durable la mieux adaptée, la mise à l'abri devant se limiter aux situations d'urgence.

Le N° 115 (Numéro départemental et gratuit accessible même si épuisement du forfait mobile) : il est partie intégrante du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO). Il est le pivot du dispositif, et fonctionne 24 H / 24 et 7 jours / 7. Il assure la gestion des places d'urgence et des nuitées d'hôtel.

- **Déclenchement du Plan**

La direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) est chargée de la procédure de déclenchement des niveaux **orange** et **rouge** du plan Hiver à partir des données météorologiques en lien avec la préfecture (arrêtés préfectoraux d'activation ou de désactivation) par consultation quotidienne du site de METEO FRANCE.

- **Ouverture de places supplémentaires**

Le déclenchement du plan entraîne l'ouverture de places supplémentaires :

\* **en vigilance jaune** : à partir du 15 novembre

\* en cas de grand froid :

**vigilance orange** : température ressentie négative le jour, et comprise entre -5° et -10° la nuit

\* en cas de froid extrême :

**vigilance rouge** : température ressentie négative le jour et inférieure à -10° la nuit

La DDETS identifie les capacités de mises à l'abri mobilisables, organise et coordonne la mobilisation des acteurs.